



Déclaration préalable CSAD repli du 16 novembre 2023

Monsieur le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale de Côte d'Or,

Mesdames et messieurs les membres du CSAD,

L'UNSA-Education 21 tient d'abord à souhaiter la bienvenue dans notre département à Mr Muller dans sa fonction de Directeur Académique des Services de l'Education Nationale de Côte d'Or. Lors de notre prise de contact du mois d'octobre, vous nous avez assuré que la fluidité du dialogue social serait pour vous une donnée essentielle. C'est un signal positif et nécessaire.

Assassinats de nos collègues dans l'exercice de leur fonction, protection des personnels

Le 16 octobre 2020, en rentrant chez lui après sa journée de travail au collège, Samuel Paty était assassiné. Ce professeur d'histoire-géographie et d'enseignement moral et civique n'avait fait que son travail : enseigner à ses élèves les principes fondamentaux de laïcité, de liberté de conscience et d'esprit critique. À nouveau, le vendredi 13 octobre 2023, un drame est survenu avec l'assassinat de Dominique Bernard.

Il est essentiel pour notre système éducatif de placer la laïcité, la liberté de conscience et la liberté d'expression, la volonté de faire ensemble, au cœur du projet éducatif de la Nation. Lutter contre les discriminations et le racisme, agir concrètement pour la mixité sociale et scolaire sont autant d'éléments qui procèdent de la laïcité. C'est pourquoi nous exigeons une réelle volonté politique traduite par des actions et des investissements dans ces domaines. Il est également impératif de mieux former l'ensemble des personnels sur ce sujet pour transmettre au mieux ce principe aux élèves, aux parents et à l'ensemble des équipes éducatives.

Il est aussi primordial de défendre tous les personnels en leur octroyant, chaque fois que cela est nécessaire, protection, écoute et conseils pour que de tels actes ne puissent plus se reproduire. Il est également important que la sécurité dans l'ensemble des écoles, des collèges et des lycées soit une priorité concrète de l'institution et des collectivités. L'UNSA Education 21 demande un état des lieux de la sécurité dans les établissements du premier et du second degré dans notre département.

Bilan de rentrée, pénurie de personnels, revalorisation des salaires

Malgré de belles promesses provenant du ministère, il n'y avait pas à la rentrée, dans l'académie de Dijon, un enseignant devant chaque classe. Et nous pouvons faire le même constat pour les autres professions puisqu'il y a aussi des manques au sein des personnels administratifs, des infirmières, des médecins, des assistantes sociales, des AESH, des personnels médico-sociaux, des ITRF dans les lycées, des psychologues scolaires etc.

Engager des contractuels non formés, mal payés, mal considérés et installés dans une situation de précarité, n'est pas une solution miracle et ne pallie pas aux postes manquants.

Lors de son discours pour la journée mondiale des enseignants, notre ministre semblait satisfait de la hausse des salaires. Que devons-nous comprendre ? Le ministère considère-t-il maintenant que les personnels sont correctement rémunérés ?

Même si, pour les enseignants, des rémunérations "pansements" ont été mises en place comme le PACTE ou la prime "pouvoir d'achat", il ne s'agit que de primes et non d'une revalorisation du salaire. Cela n'est pas satisfaisant.

A l'UNSA-Éducation, nous continuerons à réclamer la hausse des salaires pour tous les personnels de l'Éducation Nationale et notamment ceux dont la rémunération est la plus basse.

Attractivité de nos métiers et moyen mis en œuvre :

Le Se-Unsa (syndicat des enseignants de la fédération UNSA-Éducation) a réaffirmé récemment au ministre sa ferme opposition aux suppressions de postes prévues dans le Projet de loi de finances 2024. Il a également réitéré sa demande d'une loi de programmation pluriannuelle pour l'École afin de se donner les moyens de poursuivre l'augmentation du budget de l'École dans les années à venir. Pour le SE-Unsa, la baisse démographique du nombre d'élèves dans les années à venir doit permettre de renforcer les moyens de l'École, insuffisants aujourd'hui pour dépasser les maux de l'École. Pour nous, il est essentiel de « saisir cette opportunité » non pas pour réduire les moyens de l'École mais au contraire les renforcer à cette occasion.

Pour rester sur le sujet de l'attractivité ou même de la reconnaissance, l'UNSA-Éducation souhaite dénoncer la tenue de jours de formation sur les congés scolaires et les mercredis après-midi. Les professeurs des écoles stagiaires ont été les premiers à subir ce traitement. Sur les 12 ou 13 jours prévus, seulement 3 auront lieu sur le temps scolaire. C'est une aberration ! Comment motiver de nouveaux personnels qui doivent assurer la classe à 100% et, dans le même temps, se former sur leur temps personnel. Les textes sont contradictoires : la formation est obligatoire mais elle ne peut l'être sur le temps de congé. Est-ce qu'au moins, les stagiaires qui n'ont pas osé refuser de participer à la formation seront défrayés de leurs déplacements sur ce temps ?

Projet de loi finance et suppressions de postes

Il y a une urgence, celle de nous laisser faire notre travail ! Il y a urgence à faire en sorte que nos personnels puissent travailler dans de meilleures conditions !

A l'UNSA-Éducation, nous nous sommes aussi penchés sur le projet de loi finance, et ses 2200 emplois supprimés. Le premier degré portera la plus lourde charge avec environ 1700 emplois en moins. Là où la sécurité intérieure et l'armée bénéficient d'une priorité bien marquée, elle semble bien moindre pour l'Éducation. Le choix gouvernemental étonne : veut-on vraiment préparer l'avenir ?

Par ailleurs, le ministère doit aussi permettre à ses agents d'aller jusqu'au bout de leur carrière, en fonction de leurs capacités, parfois diminuées car le métier use. Chacun doit avoir la possibilité de partir en retraite progressive, comme le prévoient les textes. Pour cela, il faudrait avoir provisionné les moyens pour compenser leur temps partiel. Les 2 500 postes que le ministre envisage de supprimer auraient permis un départ progressif de nombreux agents.

Concernant les paies, l'UNSA-Éducation s'indigne que certains personnels, dont des AED, des AESH, des contractuels, des contractuels administratifs en CDI, aient reçu leur salaire avec parfois beaucoup de retard, quand ils ont été payés, alors même que nous savons que leurs revenus ne sont pas des plus importants et que cette entrée d'argent est presque vitale

pour certaines de ces familles. Et que dire des contractuels non reconduits qui ont eu du mal à obtenir une attestation de fin de contrat...

Ecole inclusive

L'école, notamment dans le premier degré, est à un point de rupture sur la question de l'École inclusive, que de nombreux collègues pourraient en venir à « la rejeter » tant les conditions d'accueil de certaines difficultés rendent le métier et l'apprentissage impossibles et même dangereux pour les personnels et pour leurs élèves.

Pour éviter une telle issue dommageable, l'UNSA-Éducation demande notamment des personnels en appui des enseignants pour prendre en charge les élèves à besoins éducatifs particuliers qui en ont besoin, mais aussi des Rased. Le SE-Unsa, de son côté, a rappelé que l'École inclusive ne pouvait pas se construire sans les personnels, ce qui implique des groupes de travail sur les mesures de la Conférence nationale du handicap. Le ministre répond à cela que les PIAL ne sont que des structures de gestion des AESH et que les pôles d'appui à la scolarité (PAS) permettront d'apporter ce soutien aux personnels et de faciliter les démarches des familles. Des groupes de travail interministériels avec les organisations syndicales sont prévus, le SE-Unsa y prendra toute sa part.

Suppression de la technologie

La technologie est un enseignement essentiel qui permet aux élèves de développer des compétences à part entière et pratiques, favorise des réussites et « booste » leur motivation. Cette discipline faisait la passerelle entre l'école et le collège en leur faisant découvrir l'ENT et en leur apprenant, notamment, à utiliser des outils fondamentaux pour leur scolarité au collège.

Les élèves issus des milieux défavorisés ont très souvent accès aux ENT que par l'intermédiaire d'un téléphone et maîtrisent moins bien l'environnement et l'utilisation d'un ordinateur. En supprimant cette heure de technologie, on accroît encore les inégalités.

Pour le SE-Unsa, il est indispensable de rétablir la technologie en 6^{ème}.

Rythme scolaire au collège

Le SE-Unsa a pris acte des travaux scientifiques menés sur les rythmes de l'enfant et de l'adolescent qui indiquent que la priorité doit être donnée à la diminution significative de la durée de la journée scolaire. La mise en place de l'approfondissement et le soutien en 6^{ème}, l'intervention des personnels du premier degré dans le cadre du pacte a eu une incidence importante sur l'organisation des emplois du temps « élève ». En effet, il n'est pas rare de voir des classes de 6ème avoir cours de 8h00 du matin à 17h30.

Comment être efficace sur toute une journée dans ces conditions ?

Evaluation 4^{ème}

Les évaluations de 4^{ème} ne peuvent guère servir d'appui pour les enseignants. Ce n'est pas le bon outil : le SE-Unsa rappelle que les enseignants disposent de réelles compétences pour évaluer leurs élèves. Après ces évaluations, il faudrait surtout leur donner les moyens d'aider les élèves en difficulté en leur fournissant de vrais outils de remédiation et surtout plus de temps. De plus, l'évaluation n'est pas un problème uniquement de rentrée mais bien un travail à mener sur toute l'année.

Ces remarques s'appliquent bien évidemment à toutes les évaluations annuelles organisées par notre ministère.

L'UNSA-Education demande que l'on fasse confiance aux enseignants et à leurs capacités à évaluer leurs élèves.

Annnonce ministérielle sur le harcèlement scolaire

L'annonce ministérielle déconnectée du temps scolaire sur la question du harcèlement a fait réagir l'ensemble de nos professions. Le traitement de la problématique sur le harcèlement scolaire ne peut pas être réduit à un questionnaire. C'est ne pas reconnaître que le travail des équipes, des conseillers principaux d'éducation existe déjà.

Alors même que le harcèlement est un enjeu crucial aujourd'hui sur lequel la mobilisation doit être générale, le ministère crée une tension inutile. En effet, en plein congés scolaires, les écoles et les établissements ont été informés de la banalisation de 2h et de la passation d'un questionnaire entre le 9 et le 15 novembre. Depuis des semaines, nous alertons sur la nécessité de la clarté et de ne pas informer nos collègues trop tardivement. Ce délai si court a clairement rebuté alors qu'il devait susciter la totale adhésion indispensable des équipes pédagogiques pour la réussite de ces 2 heures. La lutte contre le harcèlement, notamment scolaire, est un sujet sérieux à traiter sans tarder qui nécessite une préparation sérieuse afin de mobiliser largement, efficacement et durablement.

L'UNSA-Éducation n'attendait pas de cette journée qu'elle nous fournisse des statistiques sur le harcèlement mais bel et bien qu'elle aide à construire une réponse en milieu scolaire à un fléau qu'on ne peut désormais minimiser.

Sur l'ensemble des sujets, il faut que le ministère arrête de traiter dans l'instantané ce qui doit être réfléchi à long terme.

L'UNSA-Éducation milite pour que les personnels soient reconnus, respectés, entendus et protégés.

Je vous remercie,